

Paris, le 16 mars 2023

[Proposition de loi relations commerciales]

Le pire a été évité pour les PME-ETI

Depuis le début de l'examen de la proposition de loi sur les relations commerciales (dite « PPL Descrozaille »), la FEEF a été la seule et unique organisation représentant les fournisseurs de la distribution à avoir alerté et mis en évidence le risque majeur de déréférencement brutal des marques PME-ETI dans le texte initial.

Ce danger avait été identifié et partagé par le Sénat, et l'ensemble des parties a travaillé à proposer une solution viable pour les PME-ETI. Les travaux et l'écoute de la Rapporteuse Anne-Catherine Loisier, de la Présidente de la commission des Affaires économiques Sophie Primas, et, *in fine*, du Rapporteur Frédéric Descrozaille ont permis d'écarter définitivement la rupture brutale sans préavis à l'initiative du distributeur dans le texte voté en Commission Mixte Paritaire.

Toutefois, **nous ne pouvons pas nous réjouir d'un texte qui traite de la fin de la relation commerciale alors que la raison d'être d'un fabricant PME-ETI est de pérenniser son activité avec son client-distributeur, vendre au juste prix et répondre aux attentes des consommateurs.**

« Désormais, il va être nécessaire de se remettre autour de la table de manière apaisée et constructive pour bâtir un nouveau système de relation industrie-commerce prenant en compte les spécificités des fournisseurs PME-ETI. Cela passe notamment par une grande simplification de la relation commerciale et par l'autonomie du tarif fournisseur. Ce cadre est indispensable pour consolider le monde agricole, poursuivre les investissements dans la transition écologique et assurer la souveraineté alimentaire et industrielle de la nation. Enfin, comme toute nouvelle loi, il faut maintenant se l'approprier et s'assurer qu'il n'y aura pas d'effets de bord indésirables pour les PME-ETI », affirme Léonard Prunier, Président de la FEEF.

A propos de la FEEF :

La FEEF (Fédération des Entreprises et Entrepreneurs de France) représente les PME-ETI fabriquant les produits de consommation du quotidien. Cela correspond à 22 000 entreprises indépendantes, 250 000 emplois directs et 33 000 sites de production répartis dans les territoires. Garantes de la souveraineté industrielle et alimentaire de la France, ces entreprises de nos régions sont engagées en faveur des produits responsables, de l'approvisionnement et de l'emploi local. A cet égard, la FEEF a créé en 2014 le Label RSE « PME+ » pour valoriser les actions sociétales des PME-ETI fournisseurs de la distribution. www.feef.org